



Retrouvez-nous sur :



Contactez-nous en cas de questions.

49/2446 - 11/2011

LA LUXEMBOURGEOISE
Société Anonyme d'Assurances
9, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelange
Tél.: 4761-1
Fax: 4761-6300
groupeLL@lalux.lu

LA LUXEMBOURGEOISE-VIE
Société Anonyme d'Assurances
9, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelange
Tél.: 4761-1
Fax: 4761-6545
groupeLL@lalux.lu

DKV Luxembourg
11-13, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelange
Tél.: 42 64 64-1
Fax: 42 64 64-250
info@dkv.lu

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE.

Responsabilité Civile professionnelle et Protection Juridique (RC et PJ)

Tout travail présente des risques. Que faire si des tiers vous réclament des indemnités? Vos finances peuvent s'en trouver gravement affectées. Nous développons avec vous une solution individuelle qui couvre parfaitement vos risques en matière de responsabilité civile. Chaque secteur d'activité comporte un nombre de risques spécifiques dont nous tenons compte afin que vous puissiez vous concentrer aujourd'hui et demain pleinement sur vos affaires.



Responsabilité Civile Dirigeants d'Entreprise

Protégez-vous pour protéger votre entreprise. Diriger, c'est aussi engager sa responsabilité personnelle et dès lors exposer son patrimoine. Nous vous proposons une couverture contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que vous pouvez encourir à l'égard des tiers dans l'exercice de votre fonction. Il peut s'agir d'une faute dans les relations d'affaire, de rétention d'information, de concurrence déloyale, de manœuvres dolosives ou d'une faute dans les conditions de travail de l'entreprise. Le chef d'entreprise est tenu de connaître le droit du travail et de veiller à son application.



Assurance Accidents Entreprise

L'Assurance Accidents Entreprise est un complément à l'assurance accident de travail légale. Elle peut être souscrite par l'employeur au profit de tous ses collaborateurs ou uniquement au bénéfice d'un groupe de salariés comme par exemple les cadres ou les membres de la direction. Les salariés bénéficient d'une couverture optimisée en cas d'invalidité, de décès ou le remboursement des frais médicaux suite à un accident pendant l'activité professionnelle ou privée.



easy PROTECT PRO

L'assurance du professionnel



Les atouts d'easyPROTECT PRO

- ✓ Regroupement de tous vos contrats
- ✓ Garanties spécifiques à chaque métier
- ✓ Protection de votre outil de travail
- ✓ Défense de vos intérêts professionnels
- ✓ Conseil spécialisé et individualisé
- ✓ Protection financière de votre activité
- ✓ Paiement mensuel de vos primes sans frais
- ✓ Rabais pour créateur d'entreprise
- ✓ Sommes assurées sur mesure

lalux for you

Découvrez les avantages de votre espace client sur www.lalux.lu

- ✓ consultez le détail des garanties assurées et vérifiez votre degré Bonus Malus;
- ✓ téléchargez les Conditions Générales et Conditions Particulières;
- ✓ déclarez vos sinistres en ligne en quelques étapes faciles.

Votre espace personnel est pratique, simple et sécurisé.



easyPROTECT PRO

Le contrat tout en un

Que vous dirigiez une grande entreprise ou une PME, un garage automobile, un cabinet médical, un hôtel familial ou une exploitation agricole, vous avez la possibilité de regrouper en un seul contrat toutes vos principales assurances professionnelles.

Vous avez un aperçu clair et précis de vos garanties et la certitude d'être bien assuré.



easyPROTECT PRO est la solution idéale pour votre activité professionnelle. Nous vous proposons des garanties individualisées en fonction de vos besoins. Nous vous assistons par un conseil personnalisé dans vos diverses questions d'assurance et de prévoyance. Ainsi, votre entreprise, vos biens et vous-même êtes protégés contre les dommages, les risques et leurs conséquences.



La souscription d'une assurance pour votre entreprise n'a jamais été aussi facile. easyPROTECT PRO vous offre une couverture complète sans négliger la spécificité de chaque métier.

easyPROTECT PRO : en un clin d'oeil

ASSURANCE DU PARC AUTOMOBILE

- ✓ Responsabilité civile automobile, Protection juridique
- ✓ Incendie
- ✓ Vol
- ✓ Bris des glaces
- ✓ Animal errant et Forces de la nature
- ✓ Dégâts matériels (casco)
- ✓ Accidents occupants

ASSURANCE DE CHOSES

(Bâtiments, équipements et marchandises)

- ✓ Incendie, Dégâts des eaux, Vol, Détériorations immobilières, Bris de glaces, Périls climatiques, Tremblement de terre, Décontamination du sol et des biens assurés
- ✓ Transport des marchandises et du matériel
- ✓ Tous risques matériel bureautique et informatique de bureau
- ✓ Bris du matériel professionnel
- ✓ Chômage commercial
- ✓ Graffiti
- ✓ Refoulement ou débordement de la canalisation
- ✓ Décongélation des marchandises

ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE ET PROTECTION JURIDIQUE (RC et PJ)

- ✓ RC Exploitation et RC Immeubles y compris troubles de voisinage
- ✓ RC après Livraison et Intoxication Alimentaire
- ✓ RC Objets Confiés et Existants
- ✓ RC Pollution Accidentelle
- ✓ PJ et insolvabilité des tiers responsables
- ✓ RC Dirigeants d'Entreprise
- ✓ Dommages immatériels purs

ASSURANCE DE PERSONNES ACCIDENT ENTREPRISE

- ✓ Invalidité
- ✓ Décès
- ✓ Frais médicaux

■ Garanties de base □ Options payantes



Assurance du parc automobile et véhicules utilitaires

Le trafic routier devient de plus en plus dense. Une collision est vite arrivée et peut avoir des répercussions désagréables sur votre activité professionnelle. Que votre société possède 1 ou 10 véhicules, qu'il s'agisse de voitures, d'utilitaires ou de tout autre véhicule automoteur servant à l'exploitation de votre entreprise, nous vous proposons une couverture complète adaptée à votre activité, vos besoins et votre budget. Vous ne devez pas opter pour une formule onéreuse pour bénéficier de la meilleure couverture possible pour votre parc automobile.

Assurance de choses

(bâtiments, équipements et marchandises)

Les assurances de choses et les assurances relatives aux machines permettent de vous couvrir contre les dommages, les risques et leurs conséquences. Peu importe sa taille, chaque entreprise dispose de locaux, d'installations et d'équipements pour pouvoir exercer son activité. Souvent, ces biens sont la propriété de l'entreprise et constituent une part très importante de son capital. Ces biens doivent être assurés, même s'ils font l'objet d'une location ou d'un contrat de leasing.

lalux
ASSURANCES